



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question écrite n° 33592

## Texte de la question

Mme Chantal Berthelot alerte Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, sur le manque d'infrastructures pour accueillir les enfants en bas âge. Aujourd'hui, selon la carte des taux d'accueil par département réalisée par le ministère des affaires sociales et de la santé, près de 50 % des enfants de moins de trois ans n'ont pas de place dans des structures d'accueil (crèches publiques, assistantes maternelles, gardes à domicile, écoles). La situation de la Guyane est encore plus préoccupante lorsque l'on sait que moins d'un enfant sur dix dispose d'une place dans l'une de ces structures d'accueil (8,9 %), alors même que ce chiffre ne tient pas compte de la croissance démographique exponentielle qui va accroître ce déficit d'accueil en Guyane et son retard sur les autres territoires. Le rôle de ces structures d'accueil dans le processus de socialisation est pourtant démontré dans notre société : il permet aux jeunes enfants de se préparer au mieux pour leur rentrée dans la communauté éducative et aux parents de pouvoir trouver le plein emploi. Aussi, le Gouvernement a pris la pleine mesure de ce problème et promis, début juin, la création de 275 000 solutions d'accueil d'ici à 2017, avec comme volonté affichée de doubler le chiffre d'accueil pour les territoires à 20 %. Son objectif étant de corriger les inégalités territoriales et sociales, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement souhaite prendre pour réduire cette inégalité dont souffre cruellement la Guyane.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Berthelot](#)

**Circonscription :** Guyane (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33592

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Famille

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juillet 2013](#), page 7694

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)